

# **Programme ONU-REDD**

## **Atelier régional africain portant sur la structure du Conseil d'orientation**

### **Structure de la gouvernance et règlement interne**



## Session 3



Structure de la  
gouvernance et  
règlement interne

- Gouvernance, réunions et rôle du Conseil d'orientation
- Membres du Conseil d'orientation
- Engagement des parties prenantes
- Ordre du jour standard
- Prise de décision
- Processus d'approbation des rapports

# Rôle du Conseil d'orientation

Mandat du Conseil d'orientation (2009) :

- Avoir compétence de leadership et assurer la direction stratégique du Programme ONU-REDD
- Le Conseil d'orientation décide des octrois financiers dans un souci d'assurer la réussite du Programme dans son ensemble

Ses principales fonctions, telles que définies dans son mandat, comprennent :

- L'approbation des affectations budgétaires du Programme conjoint
- La coordination et la collaboration avec les initiatives pertinentes
- Une consultation appropriée avec les parties prenantes clés (entre autres les PA, les OSC et d'autres organisations tributaires des forêts)
- L'examen et l'approbation des rapports d'activité périodiques (programmatiques et financiers)
- L'examen et l'approbation des rapports sur les enseignements tirés, l'identification des questions critiques et la garantie de la mise en œuvre des recommandations formulées



# Règlement intérieur

Règlement intérieur accompagné de directives opérationnelles (2009, rév 2014)

- Tient lieu d'orientation, à l'appui du mandat, sur le fonctionnement du Conseil d'orientation

Comprend les sections suivantes :

- Réunions du Conseil d'orientation
- Composition des membres (membres à part entière, observateurs et membres de droit)
- Nomination des points focaux
- Coprésidents
- Ordre du jour et documentation de la réunion
- Quorum
- Décisions
- Rapports d'activité et mises à jour
- Conflit d'intérêt
- Directives opérationnelles sur les Programmes nationaux et appui international



# La gouvernance du Programme ONU-REDD : Conseil d'orientation



- Réunions semestrielles (vers juin/juillet et novembre/décembre)
- Ont lieu consécutivement avec les réunions du PC du FCPF
- Deux jour durant, précédées de la journée consacrée au thème « Échange d'informations et de connaissances »
- Sous la présidence de 2 coprésidents
- Le Conseil d'orientation peut désigner :
  - Des groupes de travail : pour l'aider à mener à bien ses fonctions (ces groupes interviennent normalement entre les réunions du Conseil)
  - Des groupes de consultation informels : pour examiner de plus près les questions soulevées et atteindre un consensus (lors des réunions du Conseil d'orientation)
- Le Secrétariat appuie l'organisation du Conseil d'orientation et lui offre ses services de secrétariat

# Coprésidents du Conseil d'orientation



- Le Conseil d'orientation est coprésidé par un représentant d'un pays membre et par l'un des trois organismes d'ONU-REDD
- Leurs fonctions consistent à (Réf. Mandat du PB) :
  - Présider les réunions du Conseil d'orientation
  - S'assurer que les décisions prises par le Conseil sont en résonance avec la Stratégie
  - Assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions prises
  - Faire en sorte que le Secrétariat s'acquitte de ses responsabilités
- 2012 (PB8 & PB9) : ALC et PNUE
- 2013 (PB10 & PB11) : Afrique et PNUD
- 2014 (PB12 & PB13) : Asie-Pacifique et FAO

# Nomination des points focaux

- Les membres à part entière, les observateurs et les membres de droit désigneront un point focal, un point focal suppléant et, le cas échéant, un point focal administrateur
- Toutes les informations fournies par le Secrétariat (par ex. les invitations du PB et autres notifications) sont transmises au(aux) point(s) focal(focaux)
- Utilisez le « Formulaire des coordonnées des contacts du Programme ONU-REDD » disponible sur le site Web. Adressez gracieusement un rappel pour solliciter les mises à jour émises deux fois par an
- S'ils ne peuvent pas participer à une réunion du Conseil d'orientation ou à un groupe de travail du Conseil, les membres à part entière, les observateurs et les membres de droit peuvent désigner un représentant en le notifiant par écrit au Secrétariat.

UN-REDD  
PROGRAMME



**CONTACT INFORMATION FORM**

Please submit fully completed forms to: [unredd@unredd.org](mailto:unredd@unredd.org)

1) Minister / Permanent Secretary in charge of REDD+ (if applicable):  
 First Name: \_\_\_\_\_  
 Last Name: \_\_\_\_\_  
 Position: \_\_\_\_\_  
 Mailing Address: \_\_\_\_\_  
 Telephone: \_\_\_\_\_  
 Email: \_\_\_\_\_

2) UN-REDD Focal Point\*:  
\*UN-REDD Focal Points shall be with the Programme regarding programmatic matters (i.e. Policy Board, workshops, events, etc.)  
 First Name: \_\_\_\_\_  
 Last Name: \_\_\_\_\_  
 Position: \_\_\_\_\_  
 Area of Expertise: \_\_\_\_\_  
 Mailing Address: \_\_\_\_\_  
 Telephone: \_\_\_\_\_  
 Email: \_\_\_\_\_

3) UN-REDD Alternate Focal Point:  
 First Name: \_\_\_\_\_  
 Last Name: \_\_\_\_\_

Complete and current contact information for your respective focal points to the Programme is crucial for ensuring that information and communications are received appropriately and in a timely fashion. We therefore thank you for your time in completing this form, and taking the required steps to update your records in our systems.

If there are changes to the information above following submission, please submit an updated form to the Secretariat as needed to: [unredd@unredd.org](mailto:unredd@unredd.org).

# Déclaration de conflit d'intérêt

UN-REDD  
PROGRAMME



The UN-REDD Programme endeavors to assure the highest level of ethical conduct of persons involved in the governance of the UN-REDD Programme Policy Board and to protect the legitimacy, integrity, trust, and credibility of UN-REDD Programme that could arise from the misuse, or perception of misuse, of an individual's position or influence.

Each Policy Board member will be asked to complete this Disclosure of Interest form upon his or her appointment or re-appointment to the Board and annually thereafter.

Name: \_\_\_\_\_

A real, perceived or potential conflict of interest can arise whenever a transaction, or an action, with respect to the function and responsibilities of the UN-REDD Programme conflicts with the personal interests, financial or otherwise, of a board member, or an immediate family member of a board member, or that of the board member's employer (collectively "personal interests").

Please describe below any relationships, transactions, or positions you hold (volunteer or otherwise), or circumstances that you believe could create conflict of interests, now or in the future, between the UN-REDD Programme and your personal interests, financial or otherwise:

\_\_\_\_\_ I have no conflict of interests to report.

I have the following conflict of interests, or potential conflict of interests to report:

1. \_\_\_\_\_

2. \_\_\_\_\_

3. \_\_\_\_\_

I understand that it is my obligation to disclose a conflict of interest to the co-chairs of the board when a real, perceived or potential conflict arises, and that for transactions in which I have a conflict, I will abstain from any decision or vote on the matter involving the conflict(s).

Signature: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

- Les membres du Conseil d'orientation sont tenus de signer le formulaire « Déclaration de conflit d'intérêt » au moment de la nomination ou de la reconduction du mandat du Conseil d'orientation
- « Les membres du Conseil d'orientation bénéficiant directement des, ou ayant un intérêt personnel particulier, ou perçu comme tel, dans les projets/activités soumis à l'approbation du Conseil d'orientation doivent déclarer un (de) tel(s) conflit(s) d'intérêt, réel(s), perçu(s) ou potentiel(s), aux Coprésidents du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD, et s'abstenir de toute décision ou vote concernant le sujet impliquant ledit (lesdits) conflit(s). (Règlement intérieur) »

# Conseil d'orientation : Composition actuelle des membres du Conseil d'orientation

## Conseil d'orientation : 20 membres au total

Pays REDD (9)	Donateurs (6)	PA (1)	OSC (1)	Organismes (3)	Observateurs et membres de droit
3 par région (cooptation par roulement)	Jusqu'à 9 sièges disponibles (roulement quand >9)	1 membre, 3 observateurs	1 membre (coopté par roulement), 3 observateurs	3 membres	1 membre de droit ; observateurs permanents

## Membres actuels

A-P: Cambodge, Viet Nam, PNG	Norvège, Danemark, CE, Japon, Luxembourg, Espagne	UNPFII	Lors du PB11 c'était la NGOCE (région d'Afrique)	FAO, PNUD, PNUE	Autres pays partenaires (actuellement 42) ; CCNUCC, FEM, FCPF, Bureau FASM sont des membres de droit
ALC : Équateur Panama, Paraguay					
Afrique : RDC, Nigeria, Zambie					



# Roulement du Conseil d'orientation

## Pays (Réf à la décision du PB11, Règlement intérieur)

- Les membres à part entière de la région seront cooptés par roulement, et les pays du Programme de chaque région sélectionneront l'ordre dans lequel s'effectue le roulement à travers un processus d'auto-sélection régional :
  - Les membres des pays seront cooptés deux fois par an, à raison d'un membre de chaque région avant chaque réunion du Conseil d'orientation
  - Quelle que soit la région concernée, le membre du pays qui a le plus d'ancienneté auprès du Conseil d'orientation au moment du roulement, sera le membre qui sera coopté par roulement
  - La durée du mandat des membres du pays correspond à 3 réunion du Conseil d'orientation
  - **Pour l'Asie-Pacifique :**
  - RDC, Zambie : PB1-PB11
  - Nigeria : PB8 - présent

# Engagement des parties prenantes

- Garanties de Cancún : « Participation pleine et effective des parties prenantes pertinentes, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales, dans les actions de la REDD+ »
- Participation aux processus de la REDD+ à l'échelon national ainsi qu'au niveau mondial
- Le Groupe consultatif indépendant sur les forêts, droits et changement climatique conseil et soutient le Programme ONU-REDD
- Membres à part entière des PA et de l'OSC du Conseil d'orientation ayant plein pouvoir de prendre des décisions :
  - Le Président de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies (UNPFII)
  - Les représentants de l'OSC (auto-sélectionnés)

# Observateurs des PA et de l'OSC auto-sélectionnés à l'échelon régional

- Les représentants régionaux des PA et de l'OSC auto-sélectionnés siègent au Conseil par rotation sur une période de 2 ans couvrant 4 réunions, le prochain roulement devant avoir lieu lors du PB13
- 3 représentants des PA, auto-sélectionnés par caucus régionaux de l'instance UNPFII dans le cas des principales régions aspirant à la REDD+ : l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes
- 4 représentants auto-sélectionnés de l'OSC à l'issue d'un vote indépendant dans le cas des principales régions aspirant à la REDD+, en plus d'un représentant des pays développés, sont cooptés par roulement à titre de membres à part entière à chaque réunion du Conseil d'orientation
- Consulter en premier lieu les groupes constitutifs du Conseil avant les réunions, en vue d'en représenter les points de vue, de leur communiquer les informations recueillies, et de les conseiller sur les questions liées aux PA et à l'OSC. Par ex. Bangladesh : consultation des PA ; Afrique : consultation régionale ; Panama : mission exploratoire

# Parrainage pour assister aux réunions du Conseil d'orientation

Pays :

- Trois membres du Conseil d'orientation par pays
- Fonds alloués (pour un pays membre/représentant)
- **! TOUT NOUVEAU !** Il est aussi prévu d'allouer des fonds à jusqu'à deux observateurs d'un pays partenaire par région, en plus des membres à part entière
- **ACTION** : Il est demandé aux régions de confirmer la nomination de leurs membres et des observateurs parrainés d'ici au 31 mai

Population autochtones

- Il est prévu d'allouer des fonds au membre (UNPFII) et aux trois observateurs régionaux

Société civile

- Il est prévu d'allouer des fonds aux trois représentants régionaux de la société civile (les représentants de pays développés assument leurs frais de participation)



# Ordre du jour du Conseil d'orientation



- Ordre du jour préparé par le Secrétaire en consultation avec les coprésidents du Conseil d'orientation
- Consultation du Conseil d'orientation au sujet du projet d'ordre du jour au moins 6 semaines avant que n'aient lieu les réunions du Conseil
- L'ordre du jour, accompagné d'un programme annoté et des projets de documents du PB, est posté dans les 10 jours ouvrables précédant la réunion (en anglais, français et espagnol)
- Le Conseil approuve l'ordre du jour au début de chaque réunion
- L'ordre du jour standard comprend les points ci-après :
  - Aperçu des avancées et des résultats
  - Situation financière des fonds alloués du Programme ONU-REDD
  - Rapport semestriel ou annuel
  - Programmes nationaux, notamment présentation de nouveaux PN
  - Mise à jour du SNA
  - Toutes les questions stratégiques
  - Prochaine réunion, décisions et conclusions du PB

# Décisions du Conseil d'orientation



- Le Conseil d'orientation prend ses décisions par consensus entre les membres à part entière
- Conformément à la pratique en vigueur des Nations Unies, le terme consensus signifie l'adoption de décisions prises d'un commun accord en l'absence de toute objection formelle de la part des délégués assistant à la réunion
- Les présidents seront tenus d'énoncer sous forme succincte les décisions prises, à la fin de chaque session, et d'en faire la synthèse en fin de réunion
- Dans le cadre de leur participation, les membres du Conseil d'orientation sont motivés par les intérêts du Programme ONU-REDD dans son ensemble.
- Le Conseil d'orientation peut également prendre des décisions entre ses réunions (appelées décisions « intersessions »).

# Approbation du rapport



- Le Secrétariat veille à ce que les décisions prises par le Conseil d'orientation sont dûment consignées et communiquées aux membres du Conseil
- L'avant-projet de rapport de la réunion (en versions anglaise, française et espagnole) est distribué aux membres du Conseil d'orientation – et copie remise aux observateurs – dans un délai de 15 jours ouvrables
- Invitation du PB à confirmer que ledit rapport évoque avec précision les décisions prises par consensus au cours de la réunion
- L'approbation s'entend selon une procédure d'approbation tacite dans un délai de 10 jours ouvrables



# Mirey Atallah

Mirey.Atallah@un-redd.org

<http://www.un-redd.org>

Je vous remercie

